

26 MARS 2019

## Développement économique, emploi et insertion

### FORUM ANNUEL SUR LES ACTIONS DU PODEM EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE MONTPELLIER

Mardi 26 mars 2019, Philippe SAUREL, Maire de la Ville de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Pierre POUËSSEL, Préfet de l'Hérault, ont participé au rendez-vous annuel sur les actions du PrOjet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (Podem). Le Podem est un dispositif innovant qui vise à favoriser l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la ville de Montpellier.

#### UN PROJET POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI MÉTROPOLITAIN

Le PrOjet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain est un dispositif innovant de coordination et d'animation de politiques locales d'emploi et d'insertion, co-animé par la Métropole et l'Etat. Il s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville métropolitain 2015-2020 et s'appuie sur de nombreux partenaires dont les acteurs du Service Public de l'Emploi (Pôle emploi, la Mission Locale métropolitaine et Cap Emploi), la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, le Département de l'Hérault, la Ville de Montpellier, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Métiers, la CCI, la CAF, le CCAS de Montpellier, bpifrance,... La mobilisation des entreprises en faveur des habitants des quartiers constitue un des fondements du Podem.



## LES ENJEUX DU PODEM

- Développer un **partenariat** responsable, solidaire et durable **avec les entreprises du territoire en faveur des quartiers prioritaires,**
- Soutenir le **développement de l'activité économique pour et dans les quartiers,**
- Favoriser la co-construction de **parcours vers l'emploi** adaptés à la diversité des besoins des habitants des quartiers prioritaires.

## LES RÉALISATIONS 2018 DU PODEM

Le **plan d'actions du Podem** se matérialise par **22 programmes**, se traduisant par la mise en œuvre d'une **soixantaine d'actions** (ou ensemble d'actions) par an en faveur principalement des habitants des quartiers.

Ces actions constituent majoritairement une **offre de services complémentaire des politiques publiques sectorielles** (Garantie jeunes, contrats aidés, services civiques, Ecole Régionale de la 2<sup>ème</sup> chance, chantier d'insertion, ACCRE, ACTIFCREA...) et **adaptée à toutes les phases d'un parcours professionnel**. Une partie importante de ces actions est portée par des associations qui souscrivent aux appels à projets annuels relevant de la politique de la ville.

En 2018, **63 actions** ont été réalisées se déclinant dans les thématiques suivantes :

- **1** démarche favorisant le **lien entre entreprises et habitants** (à travers la Charte Entreprises & Quartiers),
- **9** actions autour des questions liées à **l'accueil, l'information, l'orientation** et l'accompagnement de proximité,
- **21** actions relatives à **l'apprentissage du français** en proximité,
- **10** actions expérimentales visant à **redonner goût au savoir et à l'apprentissage** pour des jeunes,
- **6** actions visant à **lever les freins à l'emploi,**
- **2** actions favorisant **l'insertion via l'activité économique,**
- **4** actions favorisant **l'accès à l'emploi via les filières stratégiques** - Le numérique,
- **10** actions visant à **soutenir l'entrepreneuriat** dans et pour les quartiers.

La mise en place de ces actions a été réalisée en **priorisant trois grands axes thématiques** :

- la mobilisation des entreprises,
- l'insertion professionnelle notamment des jeunes,
- le développement économique urbain des quartiers.

## Des exemples d'actions structurantes

- **La mobilisation des entreprises**

### → La Charte Entreprises et Quartiers

Cet outil vise à **mobiliser les entreprises et à les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes** en faveur des habitants des quartiers prioritaires en les mettant notamment en relation avec des associations qui œuvrent en proximité.

Depuis 2016, la démarche locale « Entreprises & Quartiers » est **pilotée par l'État et Montpellier Méditerranée Métropole**, en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission locale et est co-animée avec FACE Hérault. **Les résultats 2018** font état de :

- **45 conventions d'application signées,**
- 20 partenaires associatifs mobilisés,
- 60 rendez-vous terrain,
- **132 actions réalisées** sur diverses thématiques (éducation, emploi, développement économique, mécénat...),
- 260 mises en relation.

### → La Plateforme Collaborative Métropolitaine Clause Sociale

Cette plateforme, pilotée et portée par Montpellier Méditerranée Métropole et soutenue par l'État et le Fonds Social Européen, permet de déployer une **offre de services clé en main** en direction de donneurs d'ordres, d'entreprises et de partenaires de l'emploi et de l'insertion.

L'objectif est de **faciliter l'application de la clause sociale afin d'accroître de manière quantitative et qualitative les opportunités d'insertion.**

La Plateforme se compose **d'une équipe dite « de facilitateurs »** au sein de la Métropole en charge de la gestion et du suivi de la clause qui a été récemment renforcée.

#### Chiffres clés 2018 :

- plus de **241 000 heures d'insertion réalisées (contre 140 000 heures en 2017) par 439 salariés** (dont 85% avec un faible niveau de qualification (CAP, BEP et infra) et 43% issus des Quartiers Politique de la Ville),
- **76 personnes ont signé un CDI et 47 un contrat en alternance,**
- **150 entreprises concernées, 26 maîtres d'ouvrage engagés**, un partenariat étroit avec les acteurs du Service Public de l'Emploi : Pôle Emploi, Mission Locale des Jeunes métropolitaine et Cap Emploi,
- **10 structures d'Insertion par l'Activité Economique** ont réalisées près de 43% des heures.

- L'insertion professionnelle avec une priorité sur le public jeune des quartiers

Des actions dites « passerelles » ont été co-construites en partenariat notamment avec des associations du territoire afin d'être au plus près des besoins des habitants et notamment des jeunes. Complémentaires de l'offre existante, ces actions ont vocation à faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification. A titre d'exemple de la démarche, on retrouve des actions telles que :

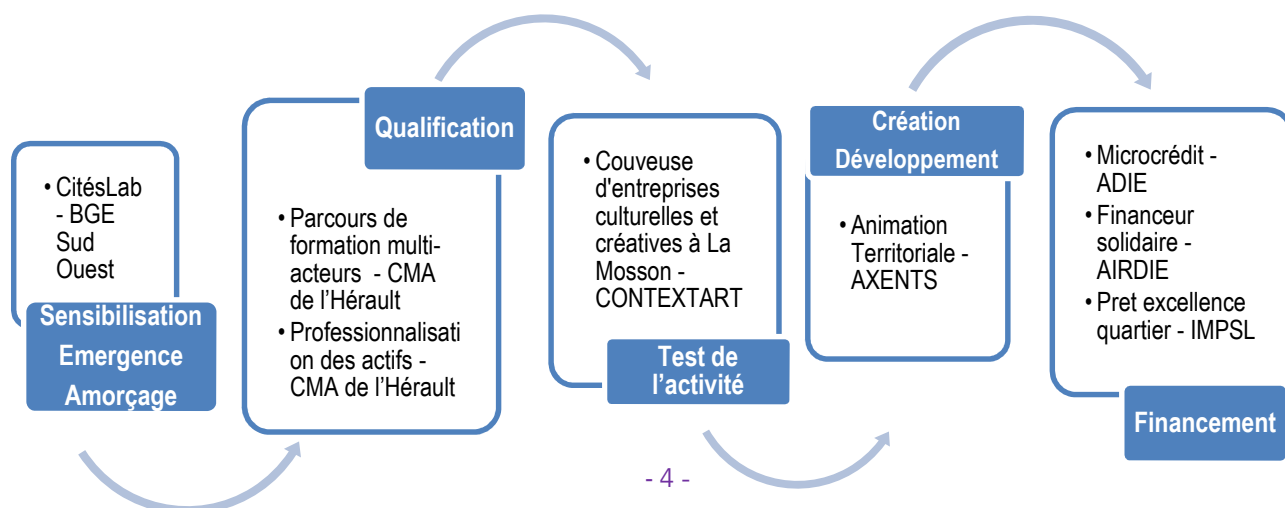
- le chantier d'insertion numérique @t Work développé en partenariat avec une association de reconditionnement de matériel informatique InformatiquePlus,
- les commissions d'insertion et les actions de proximité menées en parallèle par la Mission Locale des jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole (permanence de proximité dans les quartiers Cévennes et Petit-Bard, club des filles, réunions d'échanges sur les candidatures dans le cadre des chantiers ANRU...),
- « Reporters Citoyens Numériques » portée par le média de quartier de la Mosson : Kaïna TV qui permet de sensibiliser des jeunes aux métiers de l'audiovisuel et du numérique via le service civique.

- Le développement économique urbain des quartiers

Conscient que le développement économique urbain des quartiers pouvait constituer une des solutions pour lutter efficacement contre le chômage que ce soit à travers la création et le développement d'entreprise ou bien à travers l'implantation de nouvelles entreprises, un travail partenarial piloté par Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagé dès 2016 en poursuivant deux objectifs :

- développer et soutenir l'entrepreneuriat,
- renforcer l'attractivité économique des quartiers.

En matière d'entrepreneuriat, à l'initiative de la Métropole de Montpellier et avec l'appui de l'Etat, de la Caisse des Dépôts, de l'Agence France Entrepreneur intégrée désormais à bpifrance et de la Région Occitanie, une offre d'accompagnement adaptée à différentes étapes du parcours de création et développement d'entreprises et dédiée aux habitants des quartiers a été développée :



Dans le quartier de la Mosson, une « **Fabrique à Entreprendre** » est en expérimentation. Il s'agit de la **première plateforme entrepreneuriale d'Occitanie**. A travers la mobilisation et la **coordination des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat**, elle propose une offre globale et adaptée d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprise, de l'émergence de l'idée au développement de l'activité, en passant par la formalisation du projet, sa phase de test, son financement.

Elle est destinée à guider les créateurs/repreneurs d'entreprises, à développer l'activité économique et à stimuler la culture entrepreneuriale. La Fabrique à Entreprendre Mosson est **portée par un consortium constitué** de : Adie, Airdie, BGE Sud-Ouest, Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault, Chambre de Métiers de l'Hérault, Initiative Montpellier Pic Saint Loup, PFCA et Axents. Ces deux dernières associations ont été désignées pilotes opérationnels de l'action.

En **matière d'attractivité économique des quartiers** et plus spécifiquement du quartier Mosson, deux études distinctes ont été réalisées en 2018 par Argo&Siloe portant sur :

- l'opportunité et la faisabilité d'un **centre d'affaires des quartiers (CAQ)** dans le cadre du PODEM - Contrat de ville,
- **le potentiel de développement économique et commercial** dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain Mosson (**NPRU Mosson**).

A l'issue de ces études et en **phase de préparation et de mise en œuvre du NPRU Mosson**, il est prévu de **développer des équipements dédiés au développement économique à moyen termes** notamment dans le cours Sud Mosson, parmi lesquels :

- un centre d'affaires des quartiers,
- une halle collaborative,
- une cité artisanale.

A court terme, une **version test et multi-sites du CAQ** (solution d'hébergement et de services) pourrait être mise en place sur la base d'une requalification de locaux existants et disponibles.



@presseMTP  
#Emploi

[newsroom.montpellier3m.fr](https://newsroom.montpellier3m.fr)

Contact presse – Sophie PEROUX - LEPAGE  
04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18  
[s.lepage@montpellier3m.fr](mailto:s.lepage@montpellier3m.fr)